



SYNDICAT de la PROPRIETE PRIVEE RURALE du CHER

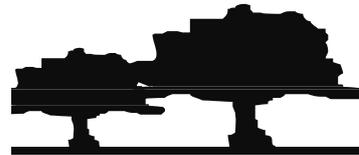
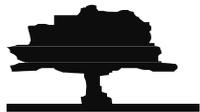
107 rue Edouard Vaillant – 18000 BOURGES – Tél 02 48 24 22 93

Courriel : proprieterurale18@orange.fr

Site SDPPR : www.propriete-rurale18.com

Site Fédération : www.propriete-rurale.com

Permanence les mardis et vendredis de 9 h à 12 h



Décembre 2023

Cher adhérent,

Le photovoltaïque mais surtout l'agrivoltaïsme ont le vent en poupe.

Si vous avez été contacté pour le développement d'un projet sur vos propriétés, si vous souhaitez vous renseigner et étudier les possibilités et opportunités de vos parcelles, restez prudents et faites-vous conseiller. Une promesse vaut bail !

A titre indicatif, vous trouverez ci-dessous une première liste des **Pièges à éviter :**

Une surface bloquée trop importante - sans engagement sur celle qui sera effectivement louée

Une durée de contrat irréaliste ; attention au renouvellement...

Des obstacles écologiques soi-disant insurmontables

Des clauses d'indexation du contrat dangereuses

Une phase d'étude préalable trop longue et sans rémunération

Une répartition des loyers inappropriés et défavorable au propriétaire

Une distance du poste de raccordement soi-disant trop éloignée

Quelle garantie financière de l'exploitant ?

Comment est abordée la problématique du démontage ?

Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, il ne faut pas agir seul.

Notre Fédération Nationale travaille en partenariat avec des consultants spécialisés en droit de l'environnement, et soucieux du droit de propriété, dans toutes les problématiques réglementaires et juridiques concernant la valorisation du foncier, des carrières à l'agrivoltaïsme.

Vous pouvez aussi joindre notre représentant à la CDPENAF (Commission Départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers), devant laquelle passe tout nouveau projet.

N'hésitez pas à vous rapprocher de nous.